

FUSION DES CRE ALSACE – CHAMPAGNE ARDENNE ET LORRAINE
MISE EN PLACE DU CRE GRAND EST

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Elle crée une obligation d'adapter tous les types de structures régionales aux contours de ces nouvelles régions.

Pour permettre la déclinaison sans précipitation de cette loi au niveau de l'équitation, les mandats des organes déconcentrés de la FFE (CRE, CRTE, CDE, CDTE) ont été prolongés jusqu'à fin 2017.

Nous sommes donc dans la dernière ligne droite de cette fusion des 3 régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine. Les traités de fusion ont été approuvés par les Comités directeurs des CRE et CRTE et vont donc être proposés à votre approbation par une AG le **09 novembre 2017**. Vous recevrez prochainement la convocation pour celle-ci. Cette AG vaudra dissolution des anciens CRE.

L'ensemble des documents nécessaires à votre parfaite information pourront être consultés via le lien Dropbox ci-dessous prévu à cet effet.

Corinne et moi-même sommes à votre disposition pour tout éclaircissement que vous pourriez souhaiter, de préférence par mail, mais si nécessaire par téléphone (☎ personnel : 06 80 84 37 67).

Par ailleurs, l'AG électorale, dont la date du 7 décembre 2017 sera commune à tous les CRE, aura lieu de 13h30 à 14h30, à la Maison Régionale des Sports du Grand Est, 13 Rue Jean Moulin, 54510 TOMBLAINE (Procès-Verbal de décision du Comité Directeur de l'Instance Transitoire du CRE Grand Est à consulter également via le lien Dropbox).

Jean-Pascal JOBST
Président du CRE ALSACE

[Lien Dropbox](#)